

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021

Effectif légal : 19  
Membres en exercice : 19  
Présents : 16  
Membres votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-trois février à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 février 2021, s'est réuni en séance publique, dans la salle Frédéric Ancel, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

**Présents** : MM. Michel BERTRAND, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne MELIN, Noël QUINANZONI, Chantal BASTIEN, Danièle CUNY, Régis POIROT, Stéphane RICHARD, Elisa THIEBAUT, Annie DELHUMEAU, Jean-Baptiste POIZAT, Sébastien GERMAIN, Gaëlle BOULANGER, Xavier PERRIN, Annie CAPPELE.

**Absents excusés** : MM. Philippe VERMANDÉ donne pouvoir à Noël QUINANZONI, Patrick VIRY donne pouvoir à Jocelyne MELIN jusqu'à son arrivée, Nadège PRZYBYLAK-PAGÉE donne pouvoir à Chantal BASTIEN,

**Secrétaire de séance** : Mme Danièle CUNY.

***Le compte rendu du conseil Municipal du 21 décembre 2020 a été accepté.***

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : - Reprise du mobilier de cuisine du logement 35 allée des Écoliers  
- Approbation de la convention avec le centre de gestion des vosges sur la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants*

*Accepte ces deux points à l'ordre du jour*

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – DEL. 01/2021**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'ensemble des budgets au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal désigne M. Noël QUINANZONI en qualité de Président. Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Noël QUINANZONI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, 4 abstentions**

APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 du Maire budget par budget qui s'établissent ainsi :

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2020**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	1898371.03 €	
	Recettes	2787666.13 €	
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		+ 889295.10 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	631174.54 €	
	Recettes	414261.73 €	
	<b>Déficit d'investissement :</b>		- 216912.81 €
	<i>Solde des restes à réaliser en investissement :</i>	-83610.00 €	
	<i>Besoin de financement :</i>	300522.81 €	
<b><u>Affectation du résultat :</u></b>			
	• en dépenses au D001	216912.81 €	
	• en recettes au R1068	300522.81 €	
	• en recettes au R002	588772.29 €	

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING 2020**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	634595.26 €	
	Recettes	698206.30 €	
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		+ 63611.04 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	256607.19 €	
	Recettes	368221.81 €	
	<b>Excédent d'investissement :</b>		+ 111614.62 €
	<i>Solde des restes à réaliser en investissement :</i>	- 175225.36 €	
	<i>Besoin de financement :</i>	63610.74 €	
<b><u>Affectation du résultat :</u></b>			
	• en recettes au R002	0.30 €	
	• en recettes au R001	111614.62 €	
	• en recettes au R1068	63610.74 €	

➤ **Mr Patrick VIRY arrive à 21h22 et prend part au vote pour les points suivants**

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU/ASS 2020**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	539136.69 €	
	Recettes	611611.89 €	
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		+ 72475.20 €

<u>Investissement :</u>	Dépenses	137696.20 €	
	Recettes	294979.74 €	
<b><i>Excédent d'investissement :</i></b>			+ 157283.54 €
<i>Solde des restes à réaliser :</i>		-26429.00 €	
<i>Besoin de financement :</i>		0 €	

**Affectation du résultat :**

- en recettes au R002 72475.20 €
- en recettes au R001 157283.54 €

**COMPTE ADMINISTRATIF SALLE POLYVALENTE 2020**

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	12196.14 €	
	Recettes	15301.79 €	
<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>			+ 3105.65 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	14373.54 €	
	Recettes	11272.13 €	
<b><i>Déficit d'investissement :</i></b>			-3101.41 €
<i>Solde des restes à réaliser :</i>		0 €	
<i>Besoin de financement :</i>		3101.41 €	
<b><u>Affectation du résultat :</u></b>			
	• en dépenses au D001	3101.41 €	
	• en recettes au R1068	3010.41 €	
	• en recettes en R002	4.24 €	

**COMPTE ADMINISTRATIF ACTIVITE FORESTIERE 2020**

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	757.06 €	
	Recettes	23511.76 €	
<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>			+ 22754.70 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	0 €	
	Recettes	3330.09 €	
<b><i>Excédent d'investissement :</i></b>			+ 3330.09 €
<i>Solde des restes à réaliser :</i>		0 €	
<i>Besoin de financement :</i>		0 €	

**Affectation du résultat :**

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| • en recettes R002    | 22754.70 € |
| • en recettes au R001 | 3330.09 €  |

**COMPTE ADMINISTRATIF STATION LE POLI 2020**

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses	21690.68 €	
	Recettes	21855.69 €	
	<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>		+ 165.01 €
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses	0 €	
	Recettes	28198.82 €	
	<b><i>Excédent d'investissement :</i></b>		+ 28198.82 €
	<i>Solde des restes à réaliser :</i>	- 5000 €	
	<i>Besoin de financement :</i>	0 €	

**Affectation du résultat :**

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| • en recettes au R002 | 165.01 €   |
| • en recettes au R001 | 28198.82 € |

**APPROBATION DE L'APD POUR LE RENFORCEMENT DU STOCKAGE DES RESERVOIRS D'EAU ET DEMANDE DE SUBVENTIONS – DEL. 02/2021**

L'Adjoint aux travaux présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif des travaux pour le renforcement du stockage des réservoirs d'eau, l'ensemble des études, des missions s'élèvent à 23 302 euros H.T.

L'estimation pour les travaux a été évalués à 331 700 euros HT

Des demandes de subventions sont sollicitées auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau Rhin Meuse

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

- **APPROUVE** l'A.P.D. présenté,
- Informe que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,  
Sollicite Des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

**PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE - ANNÉE 2021 – DEL. 03/2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation syndicale budgétaire de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges qui se monte à 0.50 euros par habitant plus un forfait de 60 euros par commune, soit la somme totale de : **840,00€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**APPROUVE** la participation syndicale budgétaire au S.M.I.C. pour l'année 2021

**PROGRAMME DES TRAVAUX À RÉALISER PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'ANNÉE 2021 – DEL. 04/2021**

Conformément à l'application du régime forestier et de la charte de la forêt communale, l'office national des Forêts a établi le programme d'actions au titre de l'exercice 2021, pour les travaux à entreprendre en forêt communale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants:**

**DECIDE** de valider le programme des travaux présenté sans les travaux chemin Holveck et route forestière de la Beheuille qui seront réalisés par les services techniques municipaux :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	QUANTITÉ	MONTANT HT €
<b>Travaux d'accueil du public :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux d'entretien de route empierrée : <u>Localisation</u> : chemin Holveck et route forestière de la Beheuille</li><li>• Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique. : <u>Localisation</u> : sentier des Perles de Vologne</li></ul>	2 km  1 U	  2 310.00
<b>Travaux d'abattage démontage sommaire avec abandon des produits sur place</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique... <u>Localisation</u> : sentier de la gorges des Roitelets, parcelle 14 et sentier du saut des cuves, parcelle 16 ouverture et mise en sécurité du sentier de la gorges des Roitelets parcelle 14 et du saut des cuves parcelle 16</li></ul>	1 U	1 540.00
	<b>Total H.T.</b>	<b>3 850.00</b>

## **APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE PAR DESIGNATION POUR L'EXERCICE 2021 PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – DEL. 05/2021**

L'Adjoint délégué à l'environnement et forêt invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**APPROUVE** la proposition d'état d'assiette des coupes 2021 annexée, telle que présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier.

**DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférent.

## **CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN FORET DOMANIALE DE GERARDMER – DEL. 06/2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'O.N.F. pour le renouvellement de la convention avec la commune de Xonrupt-Longemer afin que celle-ci participe financièrement au coût d'entretien des différents équipements touristiques mis à la disposition du public en forêt domaniale de Gérardmer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**DECIDE** de renouveler la convention avec l'O.N.F. pour la participation financière de la commune aux équipements touristiques mis à disposition en forêt domaniale de Gérardmer soit un montant de 2093.50 € pour l'année de 2021, et

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION ET LA GESTION D'ESPACES NATURELS – DEL. 07/2021**

Une convention pour la protection du site du delta des Plombes et des herbiers aquatiques a été contractualisée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'AAPMA de la vallée des lacs en 2004.

Cette convention est arrivée à expiration et il est proposé de renouveler cette convention tripartite pour une durée de 15 ans avec une entrée en vigueur à la date de la signature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

Renouvelle la convention pour 15 ans pour la protection du delta des Plombes et des herbiers aquatiques.

Confie la gestion du site au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS LORRAINE, LA COMMUNE DE GERARDMER ET LA COMMUNE DE XONRUPT-LONGEMER DANS LE CADRE DU PROJET LACS DE MONTAGNE DU MASSIF DES VOSGES POUR 2020 ET 2021 – DEL. 08/2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine, la commune de Gérardmer et la commune de Xonrupt-Longemer dans le cadre du Projet Lacs de montagne du Massif des Vosges.

Le Partenariat est mis en place pour contribuer à la pérennité de la biodiversité des 3 lacs (Lacs de Gérardmer, Longemer et Retourner). Le Conservatoire d'Espaces Naturels accompagnera les deux communes dans la rédaction d'un cahier des charges destiné à lancer la consultation auprès de bureau d'étude chargé d'élaborer le plan d'actions global.

La prestation financière du Conservatoire d'Espaces Naturels s'élève à 11 400 euros ht par an qui sera financée par une subvention de l'agence de l'eau Rhin Meuse à hauteur de 8400 euros, une subvention d'autre financeur à hauteur de 720 euros le reste à la charges de chacune des communes de Xonrupt-Longemer et Gérardmer (1140 euros) soit 2280 euros pour l'année 2020 et le même montant pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**DECIDE** de signer la convention de partenariat entre le conservatoire d'espaces naturels Lorraine, la commune de Gérardmer et la commune de Xonrupt-Longemer pour la protection des lacs de montagne.

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

**DEMANDES D'ADHÉSIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES – DEL. 09/2021**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**Les demandes d'adhésions au SMIC présentées par :**

Le Syndicat des Jeunes Chêne (canton de Charmes) et le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

Le Conseil Municipal se prononce **POUR** l'adhésion du Syndicat des Jeunes Chêne (canton de Charmes)

et le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot) au SMIC des Vosges

**VALIDATION DES ADHESIONS DE COLLECTIVITES AUX COMPETENCES A CARTE « REHABILITATION » ET « ENTRETIEN » AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 10/2021**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF invitant le Conseil Municipal à approuver les demandes d'adhésions de plusieurs collectivités à la Compétence à carte n°1 « Réhabilitation » et à la Compétence à carte n°2 « Entretien ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants**

DECIDE de se prononcer **POUR**

L'ADHESION aux compétences à carte n°1 « Réhabilitation » des 10 collectivités :

- Communauté de Commune Mirecourt Dompaire
- Plombières les Bains
- Saint Menge
- Vagney
- Xonrupt Longemer
- La Forge
- Le Valtin
- Saint Julien
- Lerrain
- Rehaupal

DECIDE de se prononcer **POUR**

L'ADHESION aux compétences à carte n°2 « Entretien » des 8 collectivités :

- Plombières les Bains
- Rehaupal
- SIA la Bresse-n Cornimont
- Vagney
- Xonrupt-Longemer
- Rupt sur Moselle
- Le Valtin
- Lerrain

**ATTRIBUTION DU LOGEMENT SIS 35 ALLÉE DES ÉCOLIERS – DEL. 11/2021**

Suite à la vacance du logement : 35 Allée des Écoliers, la Commission du Logement propose d'octroyer ce logement à Madame Blandine JONARD à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 pour un loyer mensuel de 582.00 € actuellement.

## CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE « BIEN-ÊTRE » AU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. 12/2021

Au vu du fonctionnement du bâtiment bien-être il est proposé au conseil Municipal de créer une régie de recette « Bien-être », qui sera instaurée au camping du Domaine de Longemer 121 rue de la Plage à Xonrupt-Longemer.

Cette régie permettra l'encaissement de toutes les prestations, produits et entrées qui seront en lien direct avec l'espace bien-être.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**DECIDE** d'instaurer une régie de recette « Bien-être », à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 au camping du Domaine de Longemer.

Les encaissements seront versés auprès du trésorier de GÉRARDMER

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces s'y afférent .

## TARIFS CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. 13/2021

Il n'y a plus de point de vente de cartes de pêche sur la commune de Xonrupt-Longemer, il est proposé un point de vente au camping du Domaine de Longemer.

### VENTE CARTES DE PÊCHE

	Tarif (non soumis à TVA)		
	Tarif Plein*	Tarif Réduit**	Option GAP***
<i>L'achat d'une carte donne le droit de pêcher sur les lots de l'AAPPMA des Pêcheurs de la Vallée des Lacs</i>			
Carte annuelle personne majeure	85,00 €	48,80 €	15,00 €
Carte annuelle personne mineure	22,00 €	19,30 €	8,00 €
Carte annuelle découverte (-de 12 ans)	6,00 €	6,00 €	2,00 €
Carte promo découverte femme	35,00 €	35,00 €	8,00 €
Carte hebdomadaire	33,00 €	20,00 €	8,00 €
Carte journalière	17,50 €	13,60 €	2,00 €

\* pour tous les pêcheurs ne possédant pas d'autre carte de pêche

\*\* pour tous les pêcheurs possédant déjà une carte de pêche (ayant donc acquitté le timbre CPMA 2021)

\*\*\* Option à payer en plus de la carte de pêche, pour tous les pêcheurs souhaitant pêcher également dans l'une des 9 AAPPMA réciprocaire G.A.P (Groupement d'action piscicole qui regroupe 9 AAPPMA des Hautes Vosges: Cornimont, La Bresse, Le Ménil, Le Tholy, Vagney, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon-Docelles, Ventron)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**Autorise** la mise en place d'un point de vente de cartes de pêche au camping du Domaine de Longemer.

### **- 1<sup>er</sup> POINT AJOUTÉ**

#### **REPRISE DU MOBILIER DE CUISINE DU LOGEMENT 35 ALLÉE DES ÉCOLIERS – DEL. 14/2021**

Madame Jessica POIROT était locataire du logement 35 allée des Écoliers depuis le 1er juillet 2009. Elle a installé avec notre autorisation, des éléments et un plan de travail dans la cuisine.

Madame Jessica POIROT quittera le logement le 30 mars 2021 et nous demande si la commune est intéressée par la reprise de ces éléments pour un montant de 400 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 18 voix pour, 1 abstention**

**ACCEPTE** la reprise du mobilier

**FIXE** le montant de reprise à 400 euros

**DIT** qu'en cas de non accord, les lieux devront être remis dans l'état initial par le locataire

Si accord des deux parties, l'achat se fera sous forme d'un acte sous seing privé qui sera joint à la présente délibération.

### **- 2<sup>ème</sup> POINT AJOUTÉ**

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE- DEL. 15/2021**

Vu :

- La loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;
- La loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26/01/1984 modifié ;
- La loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

Considérant :

- La nécessité pour la Mairie de Xonrupt-Longemer d'élaborer le document unique pour évaluer les risques et inscrire toutes les mesures prises pour les diminuer ;
- La possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges via une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique.

Le Conseil Municipal de la Mairie de Xonrupt-Longemer, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**DECIDE :**

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Réunion commission des finances élargie à tous le conseil municipal le 1 mars à 20h.
- Diagnostic thermique en cours
- Actions à venir du conseil des jeunes

**La séance est levée à 23h.12**